



# Petit manuel de l'organisation des services périscolaires



## CONTACTS

### ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE MARCEL PAGNOL

300 chemin de la Planquette  
Tél. : 05.63.40.09.40  
Port. : 06.16.86.26.98

### ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE LOUISA PAULIN

Avenue des Terres Noires  
**ALAE maternelle** Tél. : 05.63.40.06.70  
**ALAE élémentaire** Tél. : 05.63.42.62.16 / 06.14.29.20.63

### ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE HENRI MATISSE

Rue Henry Dunant  
Tél. : 05.63.33.79.52 / 06.26.20.13.77

### CELLULE PARENTALITÉ

Parc Georges Spénale  
Tél. : 06.46.52.92.07  
[parentalite@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:parentalite@ville-saint-sulpice-81.fr)

### ACCUEIL DU PÔLE ENFANCE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Parc Georges Spénale  
Tél. : 05.63.41.26.21

#### Jours et heures d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi : 8h30 - 12h et 15h - 18h  
Jeudi : 8h30 - 12h et 15h - 19h  
Vendredi : 8h30 - 12h et 15h - 17h

*Les agents du Pôle Enfance et Réussite éducative restent à votre écoute pour toute demande d'informations supplémentaires.*

# SERVICES ET TARIFS PÉRISCOLAIRES

Les services périscolaires proposés les jours d'école sur les trois groupes scolaires sont :

- **Accueil périscolaire du matin**  
avant la classe à partir de 7h30
- **Accueil périscolaire du midi**  
de 12h à 14h / Louisa Paulin : 11h45 à 13h45
- **Accueil périscolaire du soir** après la classe,  
avec deux formules :
  - Animation courte de 16h30 (Paulin) ou 16h45 (Pagnol et Matisse) à 17h30
  - Animation longue après 17h30 (jusqu'à 18h30 max.)
- **Le mercredi**, l'accueil des enfants est assuré sur deux sites de 7h30 à 18h30, à la journée ou la ½ journée, avec ou sans repas :

- à l'ALAE\* Louisa Paulin pour les enfants scolarisés à l'école L. Paulin et à l'école M. Pagnol.

- à l'ALAE Henri Matisse pour les enfants scolarisés à l'école H. Matisse et à l'école Jeanne d'Arc / Saint-Charles.

Afin de permettre une meilleure organisation des animations, des plages horaires réservées à l'accueil et au départ des enfants ont été mises en place :

- le matin de 7h30 à 9h30 ;
- à la pause méridienne de 12h à 12h15 et de 13h30 à 14h ;
- et le soir de 16h30 à 18h30.

\* ALAE = Accueil de Loisirs Associé à l'École.

Chaque service correspond à un tarif :

ALAE M. Pagnol L. Paulin H. Matisse	1 <sup>ère</sup> tranche	2 <sup>ème</sup> tranche	3 <sup>ème</sup> tranche	4 <sup>ème</sup> tranche	5 <sup>ème</sup> tranche
Quotient familial CAF	< 500 €	de 500 € à 699 €	De 700 € à 899 €	De 900 € à 1 099 €	1 100 € et +
Quotient familial fiscal (si pas de QF CAF)	< 6445 €	de 6445 € à 9735 €	de 9736 € à 13025 €	de 13 026 € à 16 315 €	16 316 € et +

TARIFS					
<b>Matin</b>	0.16 €	0.26 €	0.36 €	0.44 €	0.55 €
<b>Midi</b>	0.63 €	0.75 €	0.87 €	0.96 €	1.08 €
Non réservé rajout midi : + 1.01 €					
Soir					
Animation courte (jusqu'à 17h30)	0.23 €	0.29 €	0.34 €	0.39 €	0.45 €
Animation longue (au-delà de 17h30)	0.48 €	0.60 €	0.72 €	0.83 €	0.95 €
Non réservé rajout soir : + 1.01 €					
Dépassement horaire : + 2.00 €					

TARIFS MERCREDIS					
1/2 journée (matin ou après-midi)	2.69 €	3.25 €	3.92 €	4.70 €	5.60 €
Mercredi journée	5.38 €	6.50 €	7.84 €	9.40 €	11.20 €
Non réservé rajout : + 1.01 €					

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi					
Maternelle	1.00 €	3.02 €	3.24 €	3.33 €	3.47 €
Élémentaire	1.00 €	3.11 €	3.32 €	3.41 €	3.56 €
Plateau repas dans le cadre d'un PAI	9.58 €	9.75 €	10.00 €	10.06€	10.27€

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE MERCREDIS					
Maternelle	2.80 €	3.02 €	3.24 €	3.33 €	3.47 €
Élémentaire	2.88 €	3.11 €	3.32 €	3.41 €	3.56 €
Plateau repas dans le cadre d'un PAI	9.58 €	9.75 €	10.00 €	10.06€	10.27€

Exemples d'application ou non des rajouts :

- **Pour le soir et le midi :**

En cas de **présence** de votre enfant **sans réservation** préalable, >>> vous serez facturé du **tarif correspondant** à la prestation + un rajout.

- **Pour le soir :**

En cas de **présence** de votre enfant sur le **temps d'animation courte** (jusqu'à 17h30) **sans réservation** préalable,

>>> vous serez facturé de la **prestation animation courte + un rajout.**

En cas de **présence** de votre enfant sur le **temps d'animation longue** (après 17h30) **sans réservation** préalable,

>>> vous serez facturé de la **prestation animation longue + un rajout.**

En cas de **présence** de votre enfant sur le **temps d'animation longue** **avec réservation** préalable en **animation courte**,

>>> vous serez facturé de la **prestation animation courte + un rajout.**

En cas d'**inscription hors délai**, vous serez facturé du tarif correspondant à la prestation + un rajout.

- **Pour le matin :**

aucun rajout n'est appliqué.

En cas de présence de votre enfant **sans réservation** préalable, vous serez facturé du tarif correspondant à la prestation.

À tous les temps périscolaires, **en cas d'absence** de votre enfant **avec réservation** préalable, vous serez facturé du tarif correspondant à la prestation (pas de rajout).

**Le nombre d'animateurs mobilisés pour l'accueil de vos enfants est calculé au regard des inscriptions.** Ainsi, nous vous demandons d'être le plus rigoureux possible sur les réservations afin d'adapter le service périscolaire au plus près des besoins

d'encadrement de vos enfants. Il répond à une volonté d'organisation du service au plus juste.

### **ATTENTION AUX RETARDS DU SOIR**

**Tous les ALAE ferment leurs portes à 18h30.**

Nous faisons appel à votre vigilance afin de respecter ces horaires. Si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à rencontrer les équipes de direction afin de trouver ensemble une solution.

# RÉSERVATIONS

Les réservations à l'ensemble des services périscolaires, quel que soit l'ALAE (L. Paulin, M. Pagnol ou H. Matisse) ou les périodes fréquentées (semaine matin, midi, soir, restauration, mercredi) sont :

- faites en « permanents » auprès du responsable de l'ALAE concerné
- ou
- réalisées par vos soins via le kiosque famille à l'adresse suivante : [https://saint-sulpice.kiosquefamille.fr/kiosque/portail/portail\\_de\\_fond.php](https://saint-sulpice.kiosquefamille.fr/kiosque/portail/portail_de_fond.php)

Toute **modification ou suppression permanente** des activités peuvent se faire auprès du directeur de l'ALAE concerné.

Les **modifications ou suppressions occasionnelles** doivent se faire par vos soins sur ce même kiosque.

Les réservations, modifications ou suppressions doivent se faire :

- Pour l'accueil du matin :  
La veille (*hors jours fériés*) avant 18h.  
Pour le lundi : le vendredi précédent avant 18h.
- Pour l'accueil du midi (cantine et périscolaire) :  
La veille (*hors jours fériés*) avant 8h.  
Pour le lundi : le vendredi précédent avant 8h (*hors jours fériés*).
- Pour l'accueil du soir (temps d'animation courts ou longs) :  
Le jour même avant 11h.
- Pour le mercredi :  
La veille avant 8h (*hors jours fériés*).



### Cas particuliers :

- **Dépassement du délai de réservation** : veuillez contacter directement la structure périscolaire de votre enfant.
- **Absence de votre enfant ou maladie** :  
Dans ce cas précis, vous devez **annuler les réservations périscolaires**.  
Le premier jour (cantine et périscolaire midi) restera toutefois facturé.

*Le seul cas pour lequel l'absence d'annulation peut faire l'objet d'une annulation de facturation est l'hospitalisation de l'enfant (avec justificatif).*

- **Grève du personnel de l'Éducation nationale** :  
vous devez **annuler directement la réservation** des prestations périscolaires (restauration et périscolaire midi et soir) par le biais du **kiosque famille**.
- **Sortie scolaire à la journée ou voyage scolaire** :  
le responsable périscolaire annule la cantine de tous les enfants de la classe concernée.

## FACTURATION

La facturation de l'ensemble des prestations vous est adressée mensuellement **le mois suivant les prestations**.

Vous êtes **alerté directement par mail** et les **factures** sont disponibles **sur le kiosque**.

Vous avez **jusqu'à la fin du mois pour régler cette facture**, délai à partir duquel le service Enfance et Réussite éducative n'est plus en mesure d'accepter vos règlements : vous devez alors vous rendre à la Trésorerie de Gaillac (Centre des Finances Publiques - 68 Place d'Hautpoult, 81600 Gaillac - 05 63 57 23 01).

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Différents modes de paiement sont à votre service :

- Par **prélèvement automatique** via le **kiosque famille** en souscrivant préalablement un contrat de prélèvement (à retirer à l'accueil du service Enfance à la mairie)
- Par **virement bancaire** en ligne via le **kiosque famille**
- En **espèces et en chèque** en vous rendant à **l'accueil du service** Enfance à la mairie
- En **CESU** (Chèque Emploi Service Universel) pour le périscolaire et mercredi après-midi en vous rendant à **l'accueil du service** Enfance à la mairie

*En cas de difficultés financières, n'hésitez pas contacter le service Enfance ou à vous adresser au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S - 11 chemin de la Planquette  
Tel : 05 63 34 10 50 Contact : ccas.stsulpice@orange.fr)*

## INFO EN PLUS :

Le Pôle Enfance et Réussite éducative est désormais doté d'une **cellule parentalité** dont le bureau a ouvert ses portes en octobre 2018. Installée au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, à côté du service d'accueil des familles, la référente **Béatrice Bouziguet** accueille les familles sur rendez-vous dans la plus stricte confidentialité.



Elle peut vous soutenir dans votre **rôle de parent** face à des **difficultés** ou des **crises** traversées.

Béatrice est également responsable de l'**accompagnement** pendant le temps périscolaire des **enfants en situation de handicap** ou présentant des **difficultés d'intégration** et peut donc vous **aider** à trouver des **solutions** adaptées à votre enfant.

## PÔLE ENFANCE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Parc Georges Spénale

Tél. : 05 63 41 26 21

*administratif.dap@ville-saint-sulpice-81.fr*

[www.saintsulpicelapointe.fr](http://www.saintsulpicelapointe.fr)

